

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

## Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 23 août 2018 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Layaux-Oron, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Muriel THALMANN, née le 4 juillet 1962, originaire d'Anniviers (VS), Matters (LU) et Sierre (VS), économiste de profession, domiciliée chemin du Liaudoz 34, 1009 Pully, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Pauline Tafelmacher, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Rémy Jaquier, Président, Nicolas Rochat Fernandez, 2e Vice-Président, Laurence Cretegny, Martine Meldem, Etienne Räss et Valérie Schwaar, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 23 août 2018

Le rapporteur : (Signé) Yves Ravenel Premier Vice-Président